

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le 6 Octobre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 30 Septembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIÈRE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, GOFFREDI, BASQUE, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M	ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
M.	CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M	MICHELON	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}
M.	SETTIER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SEGUIN, BOUDEAU Conseillères M^{ales}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Sylvaine MESSYASZ

245 - OBJET : Règlement Intérieur du Centre d'Animations de Lesparre Médoc

Conformément aux articles L2144-3 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les règles de fonctionnement d'un service municipal doivent être formalisées.

Depuis 2014, le Centre d'Animations de Lesparre Médoc (CALM), accueille 250 adhérents en moyenne chaque année, qui participent aux divers ateliers culturels dispensés ainsi que des associations.

Le règlement en vigueur depuis l'ouverture du CALM a fait l'objet d'une réactualisation afin de se conformer à l'évolution du service.

Deux projets de règlement ont été actualisés, l'un à destination des adhérents et professeurs, l'autre à destination des associations occupantes.

Après avoir pris connaissances des projets de règlements,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ

- ☞ Adopte, les règlements du Centre d'Animations de Lesparre Médoc (CALM) à destination des adhérents/professeurs et des associations occupantes,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer lesdits règlements et tous documents nécessaires à la présente décision.



Pour copie conforme
Le Maire

A stylized signature in black ink, consisting of several horizontal strokes that fan out to the right.

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409- 20221006-245-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 18/10/2022